

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 469

28 mars 2007

SOMMAIRE

AG Institutional Investments Management Luxembourg	22506	Maspalomas S.A.	22512
Alpha Pyrenees Luxembourg	22491	Maxsara International S.A.	22505
Alternative Approach SICAV	22506	Mindforest	22476
Askania II S.à r.l.	22511	Monster Luxembourg S.A.	22490
Atoz	22507	Montauk S.à r.l.	22510
Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l.	22477	Montecaro Holding S.A.	22510
Blitz Agency S.à r.l.	22489	OEH S.à r.l.	22478
Caracalla S.à r.l.	22503	Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.	22480
Centralin S.à r.l.	22476	Rembrandt V S.à r.l.	22508
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	22490	Retail Holdings S.à r.l.	22504
Concordia Holding (LUX)	22467	Ribera S.A.	22511
Customer : View S.A.	22509	Ribera S.A.	22512
Dimage S.A.	22475	Saar IV S.à r.l.	22507
Erdmann Trust Holding S.A.	22477	Sephora Luxembourg S.à.r.l.	22512
Ergonom Group S.A.	22503	Sit Group Participations S.A.	22489
Eurgas Lux S.A.	22502	S.N. Clean S.A.	22475
G.A. - Fund -L	22506	Soditex International S.à r.l.	22504
GBR Holding S.A.	22509	SREI (Retail Europe) S.à r.l.	22479
Gotic House S.à r.l.	22477	Stego Finances S.A.	22510
Haxe International S.A.	22501	Surrey Europe S.à r.l.	22511
Immobilière Rosa S.A.	22476	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1 S.à r.l.	22479
JMH Construction Chemicals Luxembourg S.à r.l.	22508	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.2 S.à r.l.	22478
LaSalle UK Financing Company S. à r.l. ..	22492	Taylor Woodrow (Luxembourg) S.à r.l. ..	22479
LaSalle UK Property Company III S.à r.l. ..	22491	Taylor Woodrow S.à.r.l.	22478
LaSalle UK Property Company II S.à r.l. ..	22491	UBS Limited Risk Fund Management Company S.A.	22466
Leen Bakker Luxembourg S.A.	22505	Valad French Holdings S.à r.l.	22492
Malvasia S.à.r.l.	22480	Vantaff Investments S.A.	22480
Marowinia Holding S.A.	22509		

UBS Limited Risk Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.124.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on December 20.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 291, route d'Arlon, L-1050 Luxembourg here represented by Mr Andreas Trappendreher, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2006 in Luxembourg, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

That the company UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., with registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, registered in the Luxembourg RCS under B 64.124, hereafter named the Company,

has been constituted according to a deed received by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on April 23th, 1998, published in the Memorial C 389 of 28 May 1998 and the latest amendments published in the Memorial C 285, of February 8, 2006

- That the share capital at incorporation of the Company amounted to CHF 600,000.- (six hundred thousand Swiss Francs), represented by 5,000 (five thousand) shares of a par value of CHF 120.- (one hundred twenty CHF) each.

- That the undersigned UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. has become the sole shareholder of the Company and that it is the intention of the sole shareholder to dissolve and liquidate the company.

- That hereby, the undersigned UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., declares the dissolution of the Company, with immediate effect.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly accrued; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to become personally liable for such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been evidenced by a financial situation that stays attached to the present deed by UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, named «commissaire à la liquidation».

- That the discharge is granted to the members of the Board of Directors and to the Independent Auditor.

- That the register of shares of the Company has been canceled in presence of the acting notary.

- That the book and documents of the Company will be kept for five years at the former registered office of the Company.

- That the dissolution of the Company is realized and closed.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French:

L'an deux mille six, le 20 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme avec siège social au 291, route d'Arlon, L-1050 Luxembourg,

ici représentée par M. Andreas Trappendreher, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2006 à Luxembourg, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société en forme d'une société anonyme UBS LIMITED RISK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 64.124, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1998, publié au Mémorial C 389 de mai 28, 1998, et des modifications dernièrement au Mémorial C 285 de février 8, 2006.

- Que le capital social de la Société lors de sa constitution s'élevait à CHF 600.000,- (six cent mille francs suisses), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de CHF 120,- (cent vingt francs suisses) chacune;

- Que la soussignée UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., précitée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société et qu'elle a l'intention de dissoudre et liquider la Société;

- Que par la présente, UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., précitée, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume de devenir personnellement responsable pour tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., établie au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur sont retenues sur une situation financière de la société, laquelle reste annexée,

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société;

- Que le registre des actionnaires a été annulé en présence du notaire soussigné;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Trappendreher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 92, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 200702242/208/99.

(070015940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CONCORDIA HOLDING S.à r.l., a Private Limited Company («société à responsabilité limitée») organised under the law of Luxembourg, with registered office in Luxembourg L-2132, 24, avenue Marie-Thérèse, its registration under the Trade Registry of and in Luxembourg is pending.

represented by Mr Jerome Bach, lawyer, with professional address at 24, avenue Marie- Thérèse L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy on December 22th, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CONCORDIA HOLDING (LUX) (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders, or if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager, or if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, CONCORDIA HOLDING, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Ralph Butters, businessman, residing in 98000 Monaco, 41, boulevard des Moulins.
2. The registered office of the Company is set at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CONCORDIA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, dont l'immatriculation au registre du commerce de et à Luxembourg est en cours ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, Avocat, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CONCORDIA HOLDING (LUX) (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes,

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, CONCORDIA HOLDING, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Ralph Butters, homme d'affaires, demeurant à 98000 Monaco, 41, boulevard des Moulins.
2. Le siège social de la Société est établi au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bach, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 5, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023311/211/408.

(070016657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Dimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.317.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022682/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

S.N. Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 janvier 2007.

Pour S.N. CLEAN S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022678/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10132. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 janvier 2007.

Pour IMMOBILIERE ROSA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022679/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10134. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Mindforest, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.271.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 12 janvier 2007**Ordre du jour*

1. Transfert du siège social;
2. Divers.

Résolution prise

Après discussion pleine et entière, le conseil a décidé:

1. De transférer le siège de la société au 11, rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration clos la réunion à 15.00 heures.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022685/766/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Centralin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 20.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 janvier 2007.

Pour CENTRALIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022680/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10123. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Erdmann Trust Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 20.604.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022683/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 37.185.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2007 qu'il a été décidé de remplacer le réviseur actuel, la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., avec effet immédiat.

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B43.298, a été nommé nouveau réviseur pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007022697/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Gotic House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.747.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance du 10 janvier 2007 de la société GOTIC HOUSE S.à r.l. que le siège social de la société est transféré du 25B, boulevard Royal L-2449 à Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 à Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022687/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

OEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.473.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2006

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Oskar Hörnell, démissionnaire:

- Monsieur Johan Hörnell, né à Ärentuna le 19 juillet 1976, demeurant à Liljeborgsvägen 8, SE-752 36 Uppsala.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007022698/50/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Taylor Woodrow S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 14.312.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.898.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006.

- De nommer Agnès Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022708/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 21.283.675,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006.

- De nommer Agnès Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022712/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09342. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

SREI (Retail Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.352.

—
Extrait des résolutions de l'Associé du 20 décembre 2006

L'associé unique de SREI (RETAIL EUROPE) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Dang Tan Phan, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer John McHugh, né le février 1966 à New York, ayant pour adresse professionnelle 1325 Francklin Avenue, Suite 260, Garden City, New York, 11530, Etats-Unis, gérant de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007022738/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06188. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.283.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.078.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006.
- De nommer Agnès Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022720/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09345. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Taylor Woodrow (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 42.917.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.897.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006.
- De nommer Agnès Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022721/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

Référence de publication: 2007022725/206/12.

(070015828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pagocu Cuatro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007022727/231/15.

(070015915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Malvasia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

STATUTES

In the year two thousand and six, the twenty-second of December

Before Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

Appeared:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. a company registered under the Laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

Here represented by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the article of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of MALVASIA S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises and/or units in real estate funds; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and certificates, which may be convertible, even into preferred equity, it being understood that the Company may not publicly issue securities.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established until 31 December 2050.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.01. For the purposes of this Article 7:

(a) the term «transfer» or «dispose» means any act, direct or indirect, of transfer, assignment or disposal, including but not limited to by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the setting up of any encumbrance, or an act of usufruct;

(b) should the Transferring Shareholder (as defined below) intend to transfer all or part of its shares in the Company by means of gift or any act or agreement which does not result in the payment of a monetary consideration, the Transferring Shareholder shall indicate in the Notice of Offer (as defined below) the monetary value of such shares, which will constitute the price for the exercise of the pre-emption right or of the tag-along right set forth in 7.03. and in 7.04. below. Should the Offeree Shareholders (as defined below) notify the Transferring Shareholder - within 5 business days from the receipt of the Notice of Offer - that they do not agree on the indication of the monetary value of the shares, such value shall be determined by an independent expert jointly appointed by the Offeree Shareholder and the Transferring Shareholder or, in case of disagreement, by [the president of the Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprise, in any case to be chosen amongst leading merchant bank of international standing. The determination of the independent expert shall be binding for the Transferring Shareholder and the Offeree Shareholders which have challenged the value of the shares indicated in the Notice of Offer while for the Offeree Shareholders that have not challenged the value indicated in the Notice of Offer this latter shall apply. The cost of the expert shall be borne fifty per cent (50%) by the Transferring Shareholder and fifty per cent (50%) by the Offeree Shareholders;

(c) should a shareholder decide to transfer (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Clause 7.02.) its shares in the Company to a third company belonging to its corporate group - i.e.: (i) a company held 50% by the shareholder which wants to transfer its participation or (ii) a company holding 50% of the shareholder which wants to transfer its participation or (iii) a company 50% held by the same company holding at least 50% of the shareholder which wants to transfer its participation - the provision of Clause 7 do not apply.

(d) all the provisions of this Clause 7 shall apply, mutatis mutandis, to any transfer of bonds or convertible bonds or certificates issued by the Company as well as any receivable to which any shareholder is entitled vis-à-vis the Company for any shareholders loan granted to the Company.

7.02. Except with unanimous consent of all the shareholders, the shares cannot be transferred to non-shareholders until June, 21th, 2008 and, upon expiration of such period, the shares cannot be transferred to non-shareholders unless

the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

7.03. Pre-Emption Rights

7.03.01. Any shareholder intending to transfer, or otherwise dispose of all or part of its Company's shares (a «Transferring Shareholder») (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Clause 7.02.), shall give to the other shareholders (the «Offeree Shareholders») notice in writing (the «Notice of Offer») that it wishes to transfer its shares and specifying the number of shares (the «Offered Shares») that it proposes to transfer pursuant to a bona fide offer (or by the means set out in paragraph 7.01(b) above), the proposed price per share (or, with respect to paragraph 7.01(b) above, the monetary value), the proposed transfer date, other terms and conditions of the transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), and the proposed transferee's identity (the «Third Party Purchaser»), and including a copy, if any, of the Third Party Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer. A Notice of Offer may not be withdrawn except with the consent of all the Offeree Shareholders.

7.03.02. Upon receipt of the Notice of Offer, each of the Offeree Shareholders shall have the right to purchase, proportionally to their interests in the issued share capital of the Company (their «Proportionate Entitlement»), the Offered Shares at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within fifteen (15) business days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) the number of shares it wants to purchase and the number of shares it wants to purchase in the event that any of the other Offeree Shareholders does not exercise its pre-emption right or exercise their pre-emption right for a number of Offered Shares lower than their Proportionate Entitlement; and

(ii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Notice of Offer (a «First Refusal Notice»).

7.03.03 The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offeree Shareholders on the tenth (10) business day following the serving of the First Refusal Notice or on the tenth (10) business day following the date on which the regulatory approvals, if any, are obtained (the «Transfer Date»).

On the Transfer Date:

(i) the Transferring Shareholder shall transfer to the Offeree Shareholders which has exercised the pre-emption right the full legal title to its Proportionate Entitlement; and

(ii) the Offeree Shareholders shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its Proportionate Entitlement in cash by telegraphic transfer of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder at least 5 business days before the Transfer Date.

7.03.04. In the event that:

(i) the Offeree Shareholders do not give the Transferring Shareholder a First Refusal Notice in the specified time; or

(ii) the pre-emption right has not been exercised by the Offeree Shareholders with respect to all, and not only part of, the Offered Shares then the Transferring Shareholders may, without prejudice to 7.04. below, transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within thirty (30) business days of the expiration of the term set out in 7.03.02. or 7.03.03. above, as the case may be, at a price and on terms and conditions no less favourable to those set out in the Notice of Offer.

It is agreed that if the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Shares within the thirty (30) business days period set out above, the procedure set out in this Article 7.03. shall be repeated in respect of any further transfer or disposal of shares.

Art. 8. Redemption of own shares. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of shareholders representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that, the net assets of the Company may not become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Management and Shareholders

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting of the shareholders.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are (except to the extent otherwise provided for in these articles and except for any decisions that, pursuant to the Law, have to be adopted unanimously) only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than eighty per cent (80%) of the share capital.

Financial year - Balance sheet

Art. 14. Financial Year. The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December of that year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders' meeting.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription Payment

The Articles having thus been established, the above named party has subscribed for the five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-), each as follows:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., prenamed, subscribes to five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each and fully pays them up in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR12,500.-) by contribution in cash.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting passed the following resolutions:

- 1) The Sole shareholder resolves to propose for election the following managers:

Mrs Geraldine Schmit, Companies Director, born in Messancy (Belgium) on 12 November 1969, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born in Groningen (The Netherlands) on 28 February 1967, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mr Joseph Mayor, Companies Director, born in Durban (South Africa) on 24 May 1962, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- 2) The registered office is fixed at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ci-après représentée par Monsieur Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination MALVASIA S.à r.l.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et/ou de parts dans des fonds immobiliers; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de certificats, qui peuvent être convertibles, même en parts de préférence, étant entendu que la Société ne peut pas émettre de titres au public.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société est établie jusqu'au 31 décembre 2050.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.01. Pour les besoins de l'article 7:

(a) les termes «transfert» ou «cession» désignent tout acte de transfert, cession ou disposition, réalisé directement ou indirectement, notamment par vente, offre, apport en nature, échange, fusion scission, transfert de fonds de commerce, création de privilèges ou transfert en usufruit.

(b) Si l'Associé Vendeur (tel que défini ci-dessous) entend transférer ses parts sociales qu'il détient dans la Société au moyen d'un don ou par tout autre moyen n'impliquant aucune contrepartie financière, l'Associé Vendeur doit indiquer dans l'Offre de Vente (telle que définie ci-dessous), la valeur vénale de ces parts sociales, qui constitueront le prix pour l'exercice du droit de préemption ou droit de sortie prévus aux articles 7.03. et 7.04. ci-dessous. Si l'Associé Acheteur (tel que défini ci-dessous) ne marque pas son accord avec le prix indiqué pour les parts sociales, la valeur des parts sociales sera déterminée par un expert indépendant nommé conjointement par l'Associé Vendeur et l'Associé Acheteur, ou en cas de désaccord par le président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, cet expert devant en tout état de cause être choisi parmi une banque d'affaire de premier plan ayant une renommée internationale. La valeur fixée par l'expert indépendant liera aussi bien l'Associé Vendeur que l'Associé Acheteur qui aura contesté la valeur indiquée dans l'Offre de Vente. Les honoraires de l'expert seront supportés pour moitié par l'Associé Vendeur et l'Associé Acheteur et pour moitié par l'Associé Acheteur.

(c) Toutes ces dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert d'obligations ou d'obligations convertibles ou certificats émis par la Société ainsi qu'à toute créance résultant de prêt d'associés accordé à la Société.

7.02. En cas d'actionnariat unique, les parts sociales détenues par un seul associé sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, et ce sans préjudice des dispositions figurant à l'article 7 qui doivent s'appliquer en toutes circonstances, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles. Sauf en cas d'accord unanime de tous les Associés, les parts sociales ne peuvent pas être cédées à des non-associés pendant une période de trois (3) ans à partir du jour de la constitution et, suite à l'expiration de cette période de trois ans, les parts sociales ne peuvent pas être transférées à des non-associés à moins que les associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social aient donné leur accord à un tel transfert au cours d'une assemblée.

7.03. Droit de Préemption

7.03.01. Tout associé qui entend transférer, ou céder ses parts sociales détenues dans la Société (l'«Associé Vendeur»), (notamment et pour éviter tout doute, dans le cadre des dispositions figurant à l'article 7.02) doit informer les autres associés (les «Associés Acheteurs») par écrit («l'Offre de Vente») qu'il souhaite transférer ses parts sociales en indiquant le nombre de parts sociales qu'il entend transférer suite à une offre formulée de bonne foi (les «Parts à Vendre»), en leur indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Associé Vendeur) l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant le cas échéant copie de l'offre d'achat écrite. L'Associé Vendeur doit indiquer également toute information qui pourrait être raisonnablement nécessaire pour évaluer correctement la valeur du transfert. Une Offre de Vente ne peut pas être retirée sauf lorsque l'ensemble des Associés Acheteurs a donné son consentement à un tel retrait.

7.03.02. A réception de l'Offre de Vente, chacun des Associés Acheteurs aura le droit d'acquérir proportionnellement à ses droits dans le capital social de la Société (leur «Droit Proportionnel»), les Parts à Vendre au prix fixé dans l'Offre de Vente en donnant dans les quinze (15) jours de la réception de l'Offre de Vente un avis indiquant:

(i) le nombre de parts sociales qu'il souhaite acquérir, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il souhaite acheter dans l'hypothèse où les autres Associés Acheteurs exercent leur droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieur à celui de leur Droit Proportionnel; et

(ii) leur acceptation des conditions générales figurant dans l'Offre de Vente (un «Droit de Premier Refus»).

7.03.03. L'Associé Vendeur doit vendre les Parts à Vendre aux Associés Acheteurs le dixième (10ème) jour suivant la notification d'un Droit de Premier Refus ou, le cas échéant, le dixième (10ème) jour suivant la date à laquelle une autorisation réglementaire est accordée (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Associé Vendeur doit transférer aux Associés Acheteurs la pleine propriété de son Droit Proportionnel; et

(ii) les Associés Acheteurs doivent payer à l'Associé Vendeur le prix de vente correspondant à son Droit Proportionnel par virement immédiatement disponible sur un compte spécifique indiqué par l'Associé Vendeur au mois cinq (5) jours avant la Date du transfert.

7.03.04. Dans l'hypothèse où:

(i) les Associés Acheteurs ne donnent pas à l'Associé Vendeur un Droit de Premier Refus dans le délai spécifié; ou

(ii) les Associés Acheteurs n'achètent pas, conformément aux termes de l'article 7.03.03. ci-dessus toutes les Parts à Vendre, mais seulement une partie des Parts à Vendre; ou

(iii) le droit de préemption n'a pas été exercé par les Associés Acheteurs pour toutes les Parts à Vendre, mais seulement pour une partie des Parts à Vendre;

Alors les Associés Acheteurs peuvent, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7.04. ci-dessous, transférer les Parts à Vendre à un Tiers Acquéreur dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'expiration du délai fixé aux articles

7.03.02. ou 7.03.03. ci-dessus, le cas échéant, pour un prix et des conditions qui ne peuvent pas être moins favorables que celles qui figurent dans l'Offre de Vente.

Il est accepté que si l'Associé Vendeur ne transfère pas ou ne cède pas les Parts à Vendre dans les trente (30) jours ouvrables fixés ci-dessus, la procédure prévue à l'article Article 7.03. sera répétée pour tout transfert ou cession de Parts Sociales.

Art. 8. Rachat des parts sociales de la société. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'une dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les gérants seront élus par les associés lors de l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités des mandataires, le cas échéant, leur rémunération, la durée de leur mandat et toute autre condition.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que la majorité des gérants sont présents ou représentés par procurations. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives (sauf dispositions contraires des statuts ou lorsque la Loi impose un vote à l'unanimité) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Exercice Social. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l.	500
Total:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- Euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a. Madame Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b. Madame Marjoleine Van Oort, employée privée, née à Groningen (Pays-Bas) le 25 février 1967, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

c. Monsieur Joseph Mayor, Administrateur de Sociétés, né à Durban (Afrique du Sud) le 24 mai 1962, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 4, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023309/211/485.

(070016617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007022729/231/15.

(070015923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 84.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2006.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007022730/202/12.

(070015926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 11 décembre 2006*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de COMPETROL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de révoquer FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet au 31 décembre 1998;

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandaté à cet Effet

Signatures

Référence de publication: 2007022736/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Marc de Vries, Managing Director Northern Europe Monster Worldwide, demeurant professionnellement au 11, Rijnsburstraat, NL-1059 AT Amsterdam.

- Monsieur Stephen Cooney, CFO - Europe, Monster Worldwide, demeurant à Paddocks, School Lane, Hamble, GB Southampton S031 4JD

- Monsieur Marc Wantz, (employé privé), demeurant (L-6182 Gonderange 42, route d'Echtemach),

Le mandat de Monsieur Peter Dolphin n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 22 novembre 2006

Le conseil d'administration nomme également Monsieur Marc Wantz comme administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature en remplacement de Monsieur Marc de Vries.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007022742/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prise en date du 10 janvier 2007

En date du 10 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Serena Tremlett, née le 9 décembre 1964 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à Douaire, Les Grandes Capelles, Guernesey, GY24 UT, Iles Anglo-Normandes en tant que gérant de la Société avec effet au 10 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007022746/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LaSalle UK Property Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 544.540,00.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 janvier 2007

En date du 10 janvier 2007, l'associé unique a nommé aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent Belik, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

L. Belik

Manager

Référence de publication: 2007022747/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LaSalle UK Property Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 545.320,00.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.033.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 janvier 2007

En date du 10 janvier 2007, l'associé unique a nommé aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent Belik, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
L. Belik
Manager

Référence de publication: 2007022748/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LaSalle UK Financing Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.207.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 janvier 2007

En date du 10 janvier 2007, l'associé unique a nommé aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent Belik, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
L. Belik
Manager

Référence de publication: 2007022749/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Valad French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.823.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

VALAD EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The founder is here duly represented by Mrs Flora Gibert, notary clerk, by virtue of proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in its capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is VALAD FRENCH HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or

dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third party, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of two managers, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

All the managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 July and closes on 30 June.

Art. 18. Each year, as of 30 June, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 June 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been entirely subscribed by the appearing party and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers:

- Mr Peter Edmund Hurley, with address at 3/66 Bower St, Manly, New South Wales Australia 2095, born on 14 May 1963 in Canberra, Australia;

- Mr Stephen Lawrence Day, with address at 1A Monash CR, Clontarf, New South Wales, Australia 2093, born on 6 October 1963, in Bundaberg, Australia; and

- Mr Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 9 May 1971 in Nancy, France.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

VALAD EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., une société constituée selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social se trouve au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

La partie comparante est dûment représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera VALAD FRENCH HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si elles ont lieu au Grand-duché de Luxembourg et si deux gérants sont présents en personne ou sont représentés, ce qui est constitutif du quorum.

Tous les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

Art. 18. Chaque année, à partir du 30 juin, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Reserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 juin 2007.

Libération - Apports

Toutes les 500 (cent) parts sociales ont été et entièrement libérées par la partie comparante et entièrement payé par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants

- M. Peter Edmund Hurley, demeurant à 3/66 Bower St, Manly, Nouvelle-Galles du Sud, Australie 2095, né le 14 mai 1963 à Canberra, Australie;

- M. Stephen Lawrence Day, demeurant à 1A Monash CR, Clontarf, Nouvelle-Galles du Sud, Australie 2093, né le 6 octobre 1963, à Bundaberg, Australie; et

- M. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 9 mai 1971 à Nancy, France.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 48, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023296/211/493.

(070016585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Haxe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.019.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 octobre 2006 à 10.00 heures

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Fabio Mastrosimone de sa fonction d'administrateur.

Le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Augusto Mazzoli, employé privé, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le Conseil décide de nommer M. Augusto Mazzoli, Président de Conseil d'Administration.

Ces deux résolutions, adoptée à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale de la Société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
HAXE INTERNATIONAL S.A.
A. Mazzoli / S. Bravetti
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022664/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Eurgas Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 69.234.

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée EURGAS LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B 69.234, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 30 mars 1999 par le notaire Jean Seckler, publié au Mémorial C numéro 464 du 18 juin 1999. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 878 du 4 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en Lettres Modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.700.000,- (trois millions sept cents mille euros) représenté par 370.000 (trois cents soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

II. Que les 370.000 (trois cents soixante-dix mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Daniel Perroud comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, Monsieur Daniel Perroud, consultant, né le 28 juillet 1974 à Lausanne, Suisse, demeurant au 6, boulevard Forêt, 1009, Pully, Suisse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Hansen, C. Grundheber, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 30, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022464/211/67.

(070015428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Caracalla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2006

- L'Assemblée a accepté la démission du gérant Monsieur Franck Salama domicilié 4 bis, rue Henri Taniel, F-92130 Issy les Moulineaux.

- En remplacement du gérant démissionnaire, l'Assemblée a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Bruno Marchais, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, né le 15 janvier 1959 à F-75012 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022070/1629/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Ergonom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007022096/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Le bilan du PEPKOR HOLDINGS LIMITED au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022390/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07990. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Soditex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.403.

Cession d'actions

Entre:

- Monsieur Jacques Dinguirard, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 3, rue Roger Lenoir.

Ci-après qualifié le cédant, d'une part

Et:

- LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich - RC B 108.149

Ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Etant donné que le cédant est propriétaire de 100 parts sociales libérées entièrement de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 1 mars 2004 sous le nom de SODITEX INTERNATIONAL S.à r.l. avec siège social à 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich-RC B 99.403

Eu égard aux accords mutuels contenus dans la présente, les parties conviennent ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession des actions. Le cédant cède ce jour, irrévocablement et en pleine propriété, sous les garanties précisées ci-après au cessionnaire, qui accepte, les actions, 100 parts libérées entièrement libres de toutes charges, sûretés ou de tous droits de tiers de la société LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., représentée par Madame Joëlle Wurth, Administrateur-délégué, avec siège à 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales à compter de ce jour.

Art. 2. Prix de cession. Le prix de cession des actions est fixé à 6.000,- Euros (6.000,- Euros), soit 60 euros la part. Le prix de cession est payé comptant ce jour par le cessionnaire au cédant qui lui en donne bonne et valable quittance, sous réserve d'encaissement.

La présente cession est acceptée par le gérant M. Jacques Dinguirard

J. Dinguirard / J. Wurth.

Référence de publication: 2007022501/822/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Maxsara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.331.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2007 que:

1. Le siège social a été transféré à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
2. Il a été procédé à une reconstitution, entière des organes sociaux et ont été nommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

- Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-seine (France), avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

en remplacement de Messieurs Jean Pirrotte, Lou Huby et de Madame Gabriele Schneider.

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en remplacement de Monsieur Pierre Schmit.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007022510/535/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Leen Bakker Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5B, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.325.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006

Les associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Révocation de Monsieur René Hermans, demeurant à B-2440 Geel, Molseweg, 21, de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Décision prise à l'unanimité.

2) Révocation de Monsieur Peter Verveen, demeurant à NL-3911VB Rhenen, 10A, Bergweg, de son poste d'administrateur.

Décision prise à l'unanimité.

3) nomination aux postes d'administrateurs de:

- Monsieur Jan Ferwerda, dirigeant de sociétés, né le 16 avril 1962 à NL-Veendam, demeurant à NL-2135 RS Hoofddorp, Betje Wolfstraat, 8

- la société anonyme de droit belge SWOT N.V., dont le siège social est établi à B- 2500 Lier, Antwerpsestraat, 36, inscrite au registre de commerce de Mechelen, n ° d'entreprise 0435.215.838.

Décision prise à l'unanimité.

4) Nomination de Monsieur Jan Ferwerda, dirigeant de sociétés, né le 16 avril 1962 à NL-Veendam, demeurant à NL-2135 RS Hoofddorp, Betje Wolfstraat, 8 au poste d'administrateur-délégué

Décision prise à l'unanimité

Pour LEEN BAKKER LUXEMBOURG S.A.

B. Entringer

Mandataire spécial

Référence de publication: 2007022559/262/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10695. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Alternative Approach SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.714.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 7 décembre 2006

En date du 7 décembre 2006, le conseil a décidé:

- De prendre acte de la démission de Monsieur Denis Gallet, 14B, avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 17 novembre 2006 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTERNATIVE APPROACH SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007022069/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.871.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2006

En date du 21 septembre 2006, le conseil d'administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jacques Bofferding, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 20 septembre 2006.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G.A.- FUND -L

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022023/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

AG Institutional Investments Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.456.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 21 septembre 2006

En date du 21 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jacques Bofferding, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2006.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022022/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale et de la résolution du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2006 que

- M. Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

- M. Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, a été nommé Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Depuis le 1^{er} décembre 2006, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Administrateurs:

- M. Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

- M. Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

Administrateurs-Délégués:

- M. Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

- M. Paul Chambers, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

- M. Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007022016/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

—
Il résulte de deux cessions du 22 décembre 2006 que

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 26 parts sociales de la société à responsabilité limitée SAAR IV S.à r.l. à la société FREQ INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21;

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 37 parts sociales de la société à responsabilité limitée SAAR IV S.à r.l. à la société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
M. Matthias Luecker, D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21	63
FREO INVESTORS GmbH avec siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21	26
FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	37
.....	
Total:	126

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

SAAR IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022878/6341/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Rembrandt V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.975.

—
EXTRAIT

En date du 22 août 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- le mandat de Anne Lemonnier en tant gérante de la société, avec adresse au 25, Bank Street, E14 5LE London, United Kingdom, est renouvelé pour une période d'un an.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour extrait conforme

P. Gallasin

Référence de publication: 2007022871/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

JMH Construction Chemicals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.927.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 janvier 2007 que la démission de M. Brian Symington en tant que gérant A est acceptée avec effet immédiat.

M. Roger Barlow, résidant au 7 Larkhill, Rushden NN10 6BG, Angleterre a été nommé nouveau gérant A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007022872/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

GBR Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.912.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2007 que:

- les démissions de M. Luigi Brignoli et M. Ettore Brignoli, avec adresse au 2, Via Dosso, 24060 Villongo Italia, en tant qu'administrateur sont acceptées;

- La nomination de M. Alfredo Raucci avec adresse au 2, Via Dorso 83018 San Martino V.C Italy, en tant qu'administrateur est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012;

- La nomination de M. Nikolaos Theophilopoulos avec adresse à 3-5 Dimitsanis Athens, Moschato, 18346 Grèce, en tant qu'administrateur est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012;

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007022870/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Customer : View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.239.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 novembre 2006

Messieurs Norbert Schmitz, Rolf Akerlind et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour CUSTOMER VIEW S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007022005/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Daniel Feller, en tant que Commissaire aux Comptes.

Nomination de Monsieur Eric Herremans, comme Commissaire aux Comptes. Il est domicilié au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour MAROWINIA HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007022006/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Montauk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.773.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 novembre 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 janvier 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
IRIAN HOLDINGS INC.,Calle 50, Plaza Bancomer, Apartado 7412, Panama 5, République de Panama	500
Total:	500

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

J. Tulkens

Gérant

Référence de publication: 2007022868/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Montecaro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2005

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur n'est pas renouvelé. Le mandat de Monsieur Norbert Schmitz, S.G.A. SERVICES S.A. comme Administrateurs et de Monsieur Eric Herremans comme Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans. La société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue comme nouvel Administrateur pour une période de 6 ans.

Pour MONTECARO HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007022003/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Stego Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.792.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 février 2006

Messieurs Jean Goubin et Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour STEGO FINANCES S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007022004/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.189.

Il résulte d'une cession du 9 janvier 2007 que Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 126 parts sociales de la société à responsabilité limitée ASKANIA II S.à r.l. à la société FREQO GERMANY II PARTNERS SCA, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

ASKANIA II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022876/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08155. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2007 que la démission de Monsieur Gautier Rochez en tant que Gérant est acceptée.

Monsieur Frank Walenta, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu comme nouveau Gérant.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007022869/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08730. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ribera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.696.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 décembre 2006

- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Jean-Louis Ghouzi, Directeur Général, domicilié 36, avenue d'Iéna F-75016 Paris, né à Paris (75016) le 17 janvier 1967, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007021999/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01478. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Ribera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.696.

—
Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 décembre 2006

- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Alain Ghouzi, Président Directeur Général, domicilié 16, rue Albéric Magnard F-75016 Paris, né à Mascara (Algérie) le 20 juin 1960, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022000/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.916.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 novembre 2006

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour MASPALOMAS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007022001/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Sephora Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.082.

—
Décision de l'associé unique du 15 novembre 2006

1. Le commissaire aux comptes ERNST & YOUNG est révoqué.
2. La société DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée réviseur de la société pour l'exercice 2006

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SEPHORA LUXEMBOURG S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022021/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.